

Informations et pièces complémentaires à joindre
au formulaire unique de demande de subvention
ASSOCIATIONS CERFA 12156-06

Nom de l'association :

.....

Numéro SIRET * :

.....

* *Obligatoire pour toutes associations demandant une subvention auprès d'une collectivité.*

Nombre total d'adhérents * :

Nombre d'adhérents fertésiens :

* Pour les associations bénéficiant de plusieurs sections, merci de préciser le nombre d'adhérents /section

Il est rappelé que les adhérents non fertésiens ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la subvention selon les critères retenus pour les associations sportives (compétition et loisirs) et à vocation culturelle détaillés en page 2.

- Adhérents fertésiens à partir de 18 ans :
- Adhérents fertésiens moins de 18 ans :

Votre association est-elle rattachée à une fédération ?

☐

Oui

☐

Non

Si oui laquelle :

Votre association emploie-t-elle un éducateur/professeur
Diplômé d'état ? :

☐

Oui

☐

Non

Si oui précisez le nombre : Total d'heures sur la saison sportive :

Montant des charges sociales :

Votre association participe-t-elle à une manifestation municipale ?

☐

Oui

☐

Non

Si oui, laquelle :

Votre association organise-t-elle des spectacles * ?

☐

Oui

☐

Non

* *uniquement les associations à vocation culturelle*

Date : Nom et Qualité :

Signature

Pour toute demande :

Fiche de renseignements complémentaires Associations – subventions 2026

- ✓ Les statuts de votre association et la copie de déclaration en Préfecture ou la copie de parution au journal officiel *
* Si votre demande est un renouvellement, vous joindrez ces documents seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- ✓ Justificatif de l'URSSAF attestant le montant de vos charges sociales déclarées
- ✓ Copie des diplômes de vos salariés attestant le droit d'exercer contre rémunération
- ✓ Déclaration sociale nominative (DSN) pour les associations employant du personnel
- ✓ Rapport d'activité et derniers comptes annuels approuvés
Vous communiquez le procès-verbal de la dernière assemblée générale ainsi que les derniers comptes annuels approuvés précisant les soldes de caisse, du compte courant et livret(s) d'épargne.
- ✓ Le dernier relevé bancaire de votre association
- ✓ RIB ou RIP (si changement dans l'année ou pour une nouvelle demande)

IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Critères retenus pour le calcul des subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	CRITERES
Sports Compétition	35 € par adhérent - Coefficient : 0,70 % pour les Adultes - Coefficient : 1,30 % pour les moins de 18 ans - Bonus pour Educateur(s)/ Professeur(s) : 500 € (<i>évolution du critère à l'étude pour une mise en œuvre sur les traitements des subventions 2023</i>)
Sports Loisirs	7 € par adhérent - Coefficient : 1 % pour les Adultes - Coefficient : 2 % pour les moins de 18 ans - Bonus Educateur(s)/Professeur(s) : 500 € (<i>évolution du critère à l'étude pour une mise en œuvre sur les traitements des subventions 2023</i>)
Culture	13 € par adhérent - Coefficient : 1 % pour les Adultes - Coefficient : 1,50 % pour les moins de 18 ans - Bonus Intervenant ou Professeur (s) : 500 € (<i>évolution du critère à l'étude pour une mise en œuvre sur les traitements des subventions 2023</i>) - Participation Spectacle (s) : 300 €